

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 16 mars 2009, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

### Sont aussi présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard,  
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### 09-03-171 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 16 mars 2009 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point 15.7 « Retrait de l'opposition à la demande d'un permis d'alcool / 461, avenue Saint-Charles »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;  
Présences;

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 mars 2009

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.2 Union des municipalités du Québec / Formation *Défis et conduite de l'élu à l'aube des prochaines élections municipales* / 25 mars 2009

4.3 Centre des Belles-Rives, formation générale aux adultes / Soirée de reconnaissance / Aide financière

4.7 Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie / Gala « Reconnaissance des diplômés » / Bourse

#### 5. GREFFE

5.1 Entente de confidentialité / Construction Garnier Itée / Autorisation de signature

5.2 Échange de terrains / Lots projetés 4 108 386 et 4 108 387

5.3 Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR 2) / Aide financière pour la compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts / Autorisation de signature du protocole

5.4 Élections municipales 2009 / Gestion informatisée de la liste électorale / Autorisation de signature

#### 6. TRÉSORERIE

6.1 Transferts budgétaires

6.2 Modification au service de consultation en ligne du rôle d'évaluation et de taxation *IMMONET*

6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1540 / Approbation du MAMROT

**7. RESSOURCES HUMAINES**

7.1 Service des arts et de la culture / Départ à la retraite de M<sup>me</sup> Janyne Daoust

**8. COMMUNICATIONS**

**9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

**10. ARTS ET CULTURE**

10.1 Subventions aux organismes culturels pour l'année 2009

**11. ACTION COMMUNAUTAIRE**

11.2 Route bleue du Grand Montréal – secteur rive sud / Entente de publication / Autorisation de signature

11.3 Comité d'action local de Vaudreuil-Soulanges / Nomination d'un délégué

11.5 Subventions aux organismes sociaux, communautaires et sportifs pour l'année 2009

**12. PROTECTION PUBLIQUE**

**13. TRAVAUX PUBLICS**

13.1 Soumissions n° 401-110-09-07 / Fourniture d'un camion châssis-cabine avec benne basculante – modèle 2009 neuf

13.2 Soumissions n° 401-110-09-10 / Fourniture d'une camionnette / Division des travaux publics – unité parcs

13.3 Acquisition / Horloge / Parc Place du Marquis

13.4 Soumissions n° 401-110-09-15 / Location de camions / Division des travaux publics

**14. EAUX**

**15. SERVICES TECHNIQUES**

15.1 Choix des professionnels / Travaux de construction d'un réseau d'utilité publique aérien pour desservir une partie de la rue des Hêtres incluant les travaux connexes / Règlement n° 1551

15.3 Installation de feux de circulation sur l'autoroute 20 à l'intersection de la route Harwood (route 342) et du boulevard Harwood / Autorisation de signature du protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec

15.5 Travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles et du viaduc de l'autoroute 40 / Autorisation de signature du protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec

15.6 Installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes (route 340) et du boulevard de la Gare / Autorisation de signature du protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec

15.8 Ordres de changement n°s 6, 8 et 9 / Construction d'un pont ferroviaire et d'une partie de la rue Henry-Ford / Règlement n° 1360

15.9 Ordre de changement n° 6 / Poste de pompage PP1 / Règlement n° 1399

15.10 Soumissions / Services professionnels / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage de la rue d'Avignon et d'une partie des rues de Bordeaux, du Beaujolais et de Champagne ainsi que tous les travaux connexes / Règlement n° 1539

15.11 Soumissions / Services professionnels / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Bill-Durnan, Lorne-Worsley et d'une partie des rues Jean-Claude-Tremblay et Aurèle-Joliat ainsi que tous les travaux connexes / Règlement n° 1540

15.12 Soumissions / Services professionnels / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Claude-Provost, Maurice-Richard, Toe-Blake et place Toe-Blake ainsi que tous les travaux connexes / Règlement n° 1543

- 15.13 Soumissions / Services professionnels / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de voirie, de pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire, incluant les entrées de service d'une partie de la rue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke / Règlement n° 1549
- 15.14 Soumissions n° 32002-3 / Installation des automates aux postes de pompage sur le réseau d'égout sanitaire / Règlement n° 1530
- 15.15 Soumissions / Services professionnels / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux de construction d'un sentier avec éclairage dans le parc Valois, l'aménagement des parcs Aurèle-Joliat et des Siffleurs, la construction d'un terrain de soccer sur la montée de la Côte-Double et de jeux d'eau dans le secteur Vieux-Dorion ainsi que tous les autres travaux connexes / Règlement n° 1550

**16. URBANISME**

**17. RÉGLEMENTATION**

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1460-01 / Règlement modifiant le Règlement n° 1460 afin de modifier la clause de taxation
- 17.2 Adoption / Règlement n° 1275-114 / Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de réduire les limites de la zone C2-305 pour créer une nouvelle zone C2-358; créer les grilles des usages et normes de la zone C2-358; créer et ajouter aux dispositions particulières de la zone C2-358, l'article 3.2.96 concernant le nombre de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales et la superficie minimale requise d'espaces verts
- 17.3 Adoption / Règlement n° 1275-115 / Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C4-833 afin d'ajouter les usages « construction et entrepreneur (401) et (402) » sans entreposage extérieur de matériaux comme usage spécifiquement permis
- 17.4 Adoption / Règlement n° 1270-25 / Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation « institutionnelle (INS) » dans le secteur de la courbe de la rue Boileau près du boulevard de la Gare pour une affectation « commerce urbain (C-U) »
- 17.5 Adoption projet / Règlement n° 1547 / Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie d'une partie de l'avenue Marier, entre la rue Henry-Ford et la future avenue André-Chartrand, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur
- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1546 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue sur une partie de l'avenue Marier entre la rue Henry-Ford et la future avenue André-Chartrand

**18. DIRECTION GÉNÉRALE**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».**

**« ADOPTÉE »**

**09-03-172 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 2 mars 2009 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**09-03-173 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

Arrivée du conseiller M. François Séguin.

**09-03-174 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / FORMATION DÉFIS ET CONDUITE DE L'ÉLU À L'AUBE DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES / 25 MARS 2009**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de M. Guy Pilon, maire, M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, conseillère, ainsi que MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Gabriel Parent, conseillers, à la formation *Défis et conduite de l'élu à l'aube des prochaines élections municipales* offerte par l'Union des municipalités du Québec le 25 mars prochain à Saint-Hyacinthe;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de deux cent cinq dollars (205 \$) par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les coûts de cette formation constituent une dépense de formation admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1);

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-03-175 CENTRE DES BELLES-RIVES, FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES / SOIRÉE DE RECONNAISSANCE / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le conseil étudiant du Centre des Belles-Rives, formation générale aux adultes, en date du 19 février 2009;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs, à titre d'aide financière, pour la tenue d'une soirée de reconnaissance des diplômés du Centre des Belles-Rives, formation générale aux adultes, qui se déroulera le 3 juin 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-03-176 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE / GALA  
« RECONNAISSANCE DES DIPLOMÉS » / BOURSE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Jacques Bellavance, enseignant au secteur administration, commerce et informatique du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie, en date du 27 février 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal de la ville de Vaudreuil-Dorion remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs une (1) bourse d'une valeur de deux cents dollars (200 \$) pour un élève méritant de notre municipalité lors du gala « Reconnaissance des diplômés » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie qui se déroulera le 30 avril prochain;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-03-177 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ / CONSTRUCTION GARNIER LTÉE /  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville fait l'objet d'un recours judiciaire de la part de Construction Garnier Ltée dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le n° 760-17-001866-089;

CONSIDÉRANT que les procureurs de la Ville, aux fins de préparer le dossier, doivent prendre connaissance de documents financiers de la demanderesse et qu'il y a lieu, à cette fin, de consentir à une entente assurant la confidentialité desdits documents;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier de la Ville soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville uniquement, une entente de confidentialité des documents qui seront communiqués à son procureur, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Baldassare, de la firme Bélanger Sauvé, avocats.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

**09-03-178 ÉCHANGE DE TERRAINS / LOTS PROJETÉS 4 108 386 ET 4 108 387**

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de propriétaire du lot 2 802 506, et le syndicat des copropriétaires du 2121, rue des Sarcelles (lot 3 916 922), ont intérêt à procéder à l'échange d'une partie de leur propriété respective de façon à régulariser la forme de leur terrain;

CONSIDÉRANT que les parties ont identifié, sur un plan portant la minute 8711, préparé par M. Benoit Lajoie, arpenteur géomètre, les superficies à échanger, savoir le lot projeté 4 108 387 (de la Ville) contre le lot projeté 4 108 386 (actuellement partie du lot 3 916 922);

CONSIDÉRANT que M. Sylvain Ménard a reçu procuration du syndicat des copropriétaires du 2121, rue des Sarcelles, en vue de les représenter dans le cadre de cet échange;

CONSIDÉRANT que les résolutions 05-02-166 et 07-03-226 portant sur le même sujet sont maintenant sans effet;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le représentant du syndicat des copropriétaires du 2121, rue des Sarcelles, d'assumer tous les frais découlant de cet échange;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte d'échanger, au bénéfice du syndicat des copropriétaires du 2121, rue des Sarcelles, le lot projeté 4 108 387 contre le lot projeté 4 108 386, le tout tels qu'ils apparaissent au plan précité;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes notariés et tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient à la charge du syndicat des copropriétaires du 2121, rue des Sarcelles, et que copie de la présente résolution soit transmise à M<sup>e</sup> Claude Chamberland, notaire;

QUE les résolutions 05-02-166 et 07-03-226 soient abrogées;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-03-179

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR 2) / AIDE FINANCIÈRE POUR LA COMPILATION DE DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉES LORS D'ÉVÉNEMENTS SUR LES INFRASTRUCTURES DE NOS RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville dans le cadre du volet 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

CONSIDÉRANT la résolution 08-12-1098;

CONSIDÉRANT le protocole transmis par la Direction générale des infrastructures, le 24 février 2009, dans le dossier n° 613574 relatif à l'octroi de cette aide financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le maire, M. Guy Pilon, à signer ledit protocole;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, avec la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le protocole d'entente dans le dossier n° 613574 relatif à une aide financière dans le cadre du volet FIMR 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

« ADOPTÉE »

09-03-180

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 / GESTION INFORMATISÉE DE LA LISTE ÉLECTORALE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la firme Innovision+ inc. est en mesure d'offrir un service d'impartition pour la gestion informatisée de la liste électorale pour l'élection de novembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

De retenir les services de la firme Innovision+ inc. pour la gestion informatisée de la liste électorale pour l'élection générale du 1<sup>er</sup> novembre 2009, conformément à la proposition soumise par ladite firme le 10 mars 2009 et ce, pour un montant de dix-neuf mille sept cent soixante-quinze dollars (19 775 \$), taxes applicables non comprises;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, la convention à intervenir avec Innovision+ inc. dans le cadre de l'élection municipale du 1<sup>er</sup> novembre 2009;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-141-00-414;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

#### **09-03-181 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant soixante-dix-huit mille sept cents dollars (78 700 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, en date du 6 mars 2009.

« ADOPTÉE »

#### **09-03-182 MODIFICATION AU SERVICE DE CONSULTATION EN LIGNE DU RÔLE D'ÉVALUATION ET DE TAXATION *IMMONET***

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion, par GFI Solutions d'affaires inc., à un nouveau modèle d'affaires du service de consultation en ligne du rôle d'évaluation et de taxation *IMMONET*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour adhérer au nouveau modèle d'affaires proposé par GFI Solutions d'affaires inc. afin que les données relatives aux taxes municipales ainsi que les données du rôle d'évaluation soient disponibles gratuitement sur Internet suite à cette adhésion;

QUE le greffier soit mandaté afin d'entreprendre les procédures de modification du Règlement de tarification n<sup>o</sup> 1480 afin que soit haussé à sept dollars et cinquante cents (7,50 \$) le coût pour l'obtention d'un certificat de taxes foncières.

« ADOPTÉE »

#### **09-03-183 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1540 / APPROBATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 2 mars 2009, le Règlement n<sup>o</sup> 1540 et un emprunt d'un million trois cent dix-huit mille dollars (1 318 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel, à emprunter temporairement, au taux d'intérêt préférentiel en vigueur, de la Caisse Populaire de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million trois cent dix-huit mille dollars (1 318 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**09-03-184 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉPART À LA RETRAITE DE M<sup>ME</sup> JANYNE DAOUST**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Janyne Daoust, agent de bureau 2 au Service des arts et de la culture, en date du 25 février 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Janyne Daoust, agent de bureau 2 au Service des arts et de la culture et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009;

QUE le Conseil municipal remercie M<sup>me</sup> Daoust pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE le Conseil municipal lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**09-03-185 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT la recommandation n° CCC-08-11-249 du Comité consultatif de la culture lors de sa rencontre du 6 novembre 2008;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes culturels qui contribuent à la vitalité et au rayonnement culturel de la ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE les subventions ci-après énumérées soient octroyées aux organismes suivants :

- *Centre d'histoire La Presqu'île* la somme de dix mille huit cents dollars (10 800 \$), soit dix mille dollars (10 000 \$) en soutien au fonctionnement et huit cents dollars (800 \$) pour la tenue de conférences;
- *Ciné-Club La Boîte Lumineuse* la somme de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) en soutien au fonctionnement;
- *Fabrique Saint-Michel* la somme de trente-deux mille dollars (32 000 \$) en soutien aux coûts de restauration de l'église Saint-Michel;
- *Fondation de la Maison Trestler* la somme de quarante mille dollars (40 000 \$) en soutien au fonctionnement;
- *Musée régional de Vaudreuil-Soulanges* la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) en soutien au fonctionnement;
- *Société de Sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion* la somme de quarante mille dollars (40 000 \$) en soutien au fonctionnement;
- *Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal* la somme de sept mille cinq cent vingt-cinq dollars (7 525 \$), soit deux mille huit cents dollars (2 800 \$) pour le renouvellement d'adhésion à des banques de données généalogiques et quatre mille sept cent vingt-cinq dollars (4 725 \$) pour l'acquisition du Petit Drouin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »



**09-03-186 ROUTE BLEUE DU GRAND MONTRÉAL – SECTEUR RIVE SUD / ENTENTE DE PUBLICATION / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'initiative du Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie à l'égard de la mise en place de la Route bleue du Grand Montréal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'accès, à des fins récréatives, aux sites publics de la Ville identifiés par le Comité ZIP Ville-Marie;

QUE le directeur du Service action communautaire, M. Denis Ladouceur, soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente de publication à intervenir avec le Comité ZIP Ville-Marie relativement à la mise en place de la Route bleue du Grand Montréal.

« ADOPTÉE »

**09-03-187 COMITÉ D'ACTION LOCAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ**

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par le Comité d'action local de Vaudreuil-Soulanges, à savoir le développement global des jeunes par l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie avec l'engagement des communautés, familles et partenaires du milieu en ciblant la réussite éducative, c'est-à-dire, instruire, socialiser, qualifier et encourager l'accomplissement personnel;

CONSIDÉRANT la portée régionale de la vision de l'organisme et ses retombées locales potentielles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal délègue M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, à titre de membre du conseil d'administration du Comité d'action local de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**09-03-188 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES SOCIAUX, COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS POUR L'ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes sociaux, communautaires et sportifs de la ville Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de tenir un événement global de remise de subventions à ces différents organismes le 26 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les subventions ci-après énumérées soient octroyées aux organismes suivants :

Organismes sociaux

- *Maison des jeunes* la somme de six mille dollars (6 000 \$);
- *Animation jeunesse* la somme de soixante-dix mille dollars (70 000 \$);

Organisme communautaire

- *Club des aînés* la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

### Organismes sportifs

- *Association de balle molle mineure La Presqu'Île* la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Baseball mineur Vaudreuil-Dorion* la somme de mille dollars (1 000 \$);
- *Les skieurs de l'Île* la somme de cinq cents dollars (500 \$);

### Événements spéciaux

- *Festivités Vaudreuilloises et Dorionnaises* la somme de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$);
- *Sphère Multiculturelle* la somme de cinq mille dollars (5 000 \$);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **09-03-189 SOUMISSIONS N<sup>o</sup> 401-110-09-07 / FOURNITURE D'UN CAMION CHÂSSIS-CABINE AVEC BENNE BASCULANTE – MODÈLE 2009 NEUF**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion châssis-cabine avec benne basculante – modèle 2009 neuf, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, il appert que les montants apparaissant aux soumissions reçues excèdent substantiellement le montant prévu pour cette acquisition;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ne donne aucune suite à l'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-09-07 et rejette, en conséquence, les soumissions ouvertes le 4 mars 2009.

« ADOPTÉE »

#### **09-03-190 SOUMISSIONS N<sup>o</sup> 401-110-09-10 / FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE / DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS – UNITÉ PARCS**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'une camionnette pour la Division des travaux publics – unité parcs, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 février 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-09-10;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excellence Dodge Chrysler Jeep, 115, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture d'une camionnette pour la Division des travaux publics – unité parcs et ce, pour un montant de vingt-trois mille sept cent trente-cinq dollars et trente-cinq cents (23 735,35 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-09-10;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2010.

« ADOPTÉE »

**09-03-191 ACQUISITION / HORLOGE / PARC PLACE DU MARQUIS**

CONSIDÉRANT le projet de restauration du parc Place du Marquis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des équipements esthétiques électriques requis dans le projet d'aménagement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Lumen;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la compagnie Lumen, 117, boulevard Hymus, Pointe-Claire (Québec), H9R 1E5, pour l'achat d'une horloge extérieure à deux (2) faces de marque Tapco, modèle Newburgh, telle que décrite à la soumission n° 7074554-00 et ce, pour un montant de dix mille sept cent cinquante dollars (10 750 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**09-03-192 SOUMISSIONS N° 401-110-09-15 / LOCATION DE CAMIONS / DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la location de dix (10) camions pour la Division des travaux publics, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 11 mars 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-09-15;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Location Sauvageau inc., 277, rue Boisvert, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8G4, pour la location de dix (10) camions pour la Division des travaux publics, du 6 avril 2009 au 31 décembre 2009, et ce, pour un montant de soixante-dix-neuf mille dix-huit dollars et quatre-vingts cents (79 018,80 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-09-15;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-516, 02-701-50-515 et 02-701-51-515;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**09-03-193 CHOIX DES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'UTILITÉ PUBLIQUE AÉRIEN POUR DESSERVIR UNE PARTIE DE LA RUE DES HÊTRES INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1551**

CONSIDÉRANT le *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels ainsi que les travaux de construction d'un réseau d'utilité publique aérien pour desservir une partie de la rue des Hêtres incluant les travaux connexes et décrétant un emprunt de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) à ces fins;*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui auront à participer à la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Clément Arsenault, arpenteur géomètre, soit choisi aux fins de préparer les plans et descriptions techniques des servitudes qui pourraient être nécessaires dans le futur réseau d'utilité publique aérien et de procéder, avant les travaux de construction, à l'installation des repères nécessaires à l'intérieur des emprises des rues, des routes, des terrains ou des servitudes de ce projet;

QUE mandat soit confié à M<sup>e</sup> Chantal Lamarre, notaire, afin de préparer et recevoir les actes notariés d'établissement de servitudes ou d'acquisition de terrains de ce projet;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, lesdits actes notariés et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE ces mandats soient donnés conditionnellement à la mise en vigueur du Règlement n° 1551.

« ADOPTÉE »

09-03-194

**INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION SUR L'AUTOROUTE 20 À L'INTERSECTION DE LA ROUTE HARWOOD (ROUTE 342) ET DU BOULEVARD HARWOOD / AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a signifié à la ville de Vaudreuil-Dorion son intention de procéder à l'installation de feux de circulation sur l'autoroute 20 à l'intersection de la route Harwood (route 342) et du boulevard Harwood;

ATTENDU que tous les coûts reliés à ce projet seront défrayés par le MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas l'intention de procéder, à ses frais, aux modifications du terre-plein central devant l'intersection des rues Bellemare et Raoul-Blais afin d'améliorer les virages à gauche;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, le protocole d'entente à intervenir avec le MTQ relativement à l'installation de feux de circulation sur l'autoroute 20 à l'intersection de la route Harwood (route 342) et du boulevard Harwood.

« ADOPTÉE »

09-03-195

**TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE L'AVENUE SAINT-CHARLES ET DU VIADUC DE L'AUTOROUTE 40 / AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'avenue Saint-Charles subit de grandes affluences de véhicules aux heures de pointe surtout au niveau du viaduc de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif pour la Ville que le ministère des Transports du Québec (MTQ) procède aux travaux d'élargissement du viaduc Saint-Charles ainsi qu'au réaménagement de ses intersections avec la rue Joseph-Carrier et le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que l'avant-projet définitif de ces travaux a été complété par le MTQ et déposé à la Ville afin qu'un protocole d'entente soit signé entre les parties à l'égard du partage des contributions financières de chacun audit projet;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal a pris connaissance et accepte le partage des coûts et demande au MTQ de préparer le protocole d'entente, tel que présenté dans les estimations des coûts des travaux datées du 19 juin 2008, le tout selon les phases et quotes-parts suivantes :

- |                 |   |
|-----------------|---|
| Phase 1         | Travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles au nord de l'autoroute 40 <ul style="list-style-type: none"><li>- 53 % par le MTQ</li><li>- 47 % par la Ville</li></ul>   |
| Phase 2         | Travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles au sud de l'autoroute 40 <ul style="list-style-type: none"><li>- 48 % par le MTQ</li><li>- 52 % par la Ville</li></ul>  |
| Phases 2b et 2c | Construction d'un nouveau viaduc en direction de l'avenue Saint-Charles nord et élargissement du viaduc existant en direction de l'avenue Saint-Charles sud <ul style="list-style-type: none"><li>- 90 % par le MTQ</li><li>- 10 % par la Ville</li></ul> |

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, le protocole d'entente à intervenir avec le MTQ relativement aux travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles et du viaduc de l'autoroute 40.

« ADOPTÉE »

09-03-196

**INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES (ROUTE 340) ET DU BOULEVARD DE LA GARE /  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a l'intention de procéder, en mai 2009, à l'installation de feux de circulation temporaires à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare pour la sécurité des usagers et l'amélioration de la circulation routière;

CONSIDÉRANT que tous les coûts reliés à ces travaux seront défrayés par le MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville débutera, en mai 2009, les travaux d'élargissement du boulevard de la Gare et qu'il est impératif de planifier les travaux de raccordement de ce boulevard au boulevard de la Cité-des-Jeunes (route régionale 340);

CONSIDÉRANT que les travaux précités nécessitent des ouvrages d'envergure à ladite intersection ainsi que l'installation de feux de circulation permanents à très court terme;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal demande au MTQ de préparer un protocole d'entente à intervenir avec la Ville pour l'installation de feux de circulation permanents sur nos emprises respectives afin d'établir la participation financière de la ville de Vaudreuil-Dorion à ce projet;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, le protocole d'entente à intervenir avec le MTQ relativement à l'installation de feux de circulation permanents à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes (route 340) et du boulevard de la Gare.

« ADOPTÉE »

**09-03-197 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 6, 8 ET 9 / CONSTRUCTION D'UN PONT FERROVIAIRE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE HENRY-FORD / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1360**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 6, 8 et 9 reliés au projet « Construction d'un pont ferroviaire et d'une partie de la rue Henry-Ford – Règlement n<sup>O</sup> 1360 » totalisant quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante dollars et soixante-quatre cents (484 860,64 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1360.

« ADOPTÉE »

**09-03-198 ORDRE DE CHANGEMENT N<sup>O</sup> 6 / POSTE DE POMPAGE PP1 / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1399**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n<sup>O</sup> 6 relié au projet « Poste de pompage PP1 – Règlement n<sup>O</sup> 1399 » totalisant huit mille huit cent cinquante-six dollars et cinq cents (8 856,05 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1399.

« ADOPTÉE »

**09-03-199 SOUMISSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DE LA RUE D'AVIGNON ET D'UNE PARTIE DES RUES DE BORDEAUX, DU BEAUJOLAIS ET DE CHAMPAGNE AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1539**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage de la rue d'Avignon et d'une partie des rues de Bordeaux, du Beaujolais et de Champagne ainsi que tous les travaux connexes, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 25 février 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 27 février 2009;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence la firme CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant soixante-quatre mille cinq cents dollars (64 500 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n<sup>O</sup> 202-110-1539-01;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1539.

« ADOPTÉE »

09-03-200

**SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DES RUES BILL-DURNAN, LORNE-WORSLEY ET D'UNE PARTIE DES RUES JEAN-CLAUDE-TREMBLAY ET AURÈLE-JOLIAT AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1540**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Bill-Durnan, Lorne-Worsley et d'une partie des rues Jean-Claude-Tremblay et Aurèle-Joliat ainsi que tous les travaux connexes, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 25 février 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 27 février 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Consultants LBCD inc., 1000, avenue Saint-Charles, 10<sup>ème</sup> étage, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cent neuf mille cent dollars (109 100 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1540-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1540.

« ADOPTÉE »

09-03-201

**SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DES RUES CLAUDE-PROVOST, MAURICE-RICHARD, TOE-BLAKE ET PLACE TOE-BLAKE AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1543**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Claude-Provost, Maurice-Richard, Toe-Blake et place Toe-Blake ainsi que tous les travaux connexes, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 25 février 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 27 février 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Consultants LBCD inc., 1000, avenue Saint-Charles, 10<sup>ème</sup> étage, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cent trente mille deux cents dollars (130 200 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1543-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1543.

« ADOPTÉE »

09-03-202

**SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, BORDURES, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE, INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICE D'UNE PARTIE DE LA RUE RODOLPHE ET LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE PROLONGEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE INCLUANT LES ENTRÉES DE SERVICE ET L'AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS DE LA RUE TOOKE / RÈGLEMENT N° 1549**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées à l'égard de services professionnels pour la préparation de plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de voirie, de pavage, bordures, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire, incluant les entrées de service, d'une partie de la rue Rodolphe et les travaux de construction de voirie, de pavage, de prolongement d'une partie du réseau d'eau potable et d'égout sanitaire, incluant les entrées de service et l'aménagement de fossés de la rue Tooke, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 4 mars 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 6 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence la firme CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant soixante-seize mille quatre cent dix dollars (76 410 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1549-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1549.

« ADOPTÉE »

09-03-203

**SOUSSIONS N° 32002-3 / INSTALLATION DES AUTOMATES AUX POSTES DE POMPAGE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE / RÈGLEMENT N° 1530**

CONSIDÉRANT qu'afin de réduire le projet d'agrandissement de l'usine d'épuration, il serait intéressant de procéder à une ségrégation des eaux pluviales versus les eaux usées dans nos réseaux d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de procéder à des mesures de captage d'eau d'infiltration dans nos réseaux en période de fonte des neiges;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé d'installer dans nos stations de pompage des automates de mesure de débit pour enregistrer les événements survenus;

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'évaluation du captage et de la capacité de pompage des postes de pompage à Vaudreuil-Dorion, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 février 2009 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par Les Consultants LBCD inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux (2) des trois (3) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 32002-3 préparé par Les Consultants LBCD inc. en date du 25 février 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence P.G. Électrique inc., 180, rue Saint-Lambert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 1T7, pour l'installation des automates aux postes de pompage sur le réseau d'égout sanitaire et ce, pour un montant de trente-neuf mille trente-six dollars et soixante-neuf cents (39 036,69 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 32002-3 préparé par Les Consultants LBCD inc. en date du 25 février 2009;



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-416-00-725;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100	(Foncière générale – cat. résidentielle)	37 307 \$
À :	02-416-00-725	(Biens durables – postes de pompage)	37 307 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-03-204

**SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SENTIER AVEC ÉCLAIRAGE DANS LE PARC VALOIS, L'AMÉNAGEMENT DES PARCS AURÈLE-JOLIAT ET DES SIFFLEURS, LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER SUR LA MONTÉE DE LA CÔTE-DOUBLE ET DE JEUX D'EAU DANS LE SECTEUR VIEUX-DORION AINSI QUE TOUS LES AUTRES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1550**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées à l'égard de services professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de construction d'un sentier avec éclairage dans le parc Valois, l'aménagement des parcs Aurèle-Joliat et des Siffleurs, la construction d'un terrain de soccer sur la montée de la Côte-Double et de jeux d'eau dans le secteur Vieux-Dorion ainsi que tous les autres travaux connexes, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 9 mars 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 16 mars 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence la firme CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cent vingt mille cinq cents dollars (120 500 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1550-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1550.

« ADOPTÉE »

09-03-205

**ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1460-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1460 AFIN DE MODIFIER LA CLAUSE DE TAXATION**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1460-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1460-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1460 afin de modifier la clause de taxation. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-03-206

**ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-114 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE RÉDUIRE LES LIMITES DE LA ZONE C2-305 POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE C2-358; CRÉER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-358; CRÉER ET AJOUTER AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE LA ZONE C2-358, L'ARTICLE 3.2.96 CONCERNANT LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT REQUIS POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE D'ESPACES VERTS**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 16 février 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-114;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mars 2009 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 2 mars 2009;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-114 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1275-114 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- réduire les limites de la zone C2-305 pour créer une nouvelle zone C2-358;
- créer les grilles des usages et normes de la zone C2-358;
- créer et d'ajouter aux dispositions particulières de la zone C2-358, l'article 3.2.96 concernant le nombre de cases de stationnement requis pour les habitations multifamiliales et la superficie minimale requise d'espaces verts. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

**« ADOPTÉE »**

09-03-207

**ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-115 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C4-833 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « CONSTRUCTION ET ENTREPRENEUR (401) ET (402) » SANS ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE MATÉRIAUX COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 16 février 2009 un premier projet de règlement portant le n° 1275-115;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mars 2009 à 19 h;

ATTENDU l'adoption du second projet à la séance du 2 mars 2009;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-115 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1275-115 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- modifier la grille des usages et normes de la zone C4-833 afin d'ajouter les usages « construction et entrepreneur (401) et (402) » sans entreposage extérieur de matériaux comme usage spécifiquement permis. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-03-208

**ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-25 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1270 AFIN DE CHANGER L'AFFECTATION « INSTITUTIONNELLE (INS) » DANS LE SECTEUR DE LA COURBE DE LA RUE BOILEAU PRÈS DU BOULEVARD DE LA GARE POUR UNE AFFECTATION « COMMERCE URBAIN (C-U) »**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 16 février 2009 un projet de règlement portant le n° 1270-25;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mars 2009 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-25 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1270-25 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin :

- de changer l'affectation " institutionnelle (INS) " dans le secteur de la courbe de la rue Boileau près du boulevard de la Gare pour une affectation " commerce urbain (C-U) ". »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

09-03-209

**ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1547 / REGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET LE PROMOTEUR « GROUPE N.A.M. INC. » POUR LA PREPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE, LA CONSTRUCTION DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE VOIRIE D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIER, ENTRE LA RUE HENRY-FORD ET LA FUTURE AVENUE ANDRE-CHANTRAND, Y INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES REQUIS POUR CE PROJET ET CE, AUX FRAIS DU PROMOTEUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1547 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie d'une partie de l'avenue Marier, entre la rue Henry-Ford et la future avenue André-Chartrand, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 avril 2009 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**09-03-210 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1546 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE FONDATION DE RUE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIER ENTRE LA RUE HENRY-FORD ET LA FUTURE AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de l'avenue Marier entre la rue Henry-Ford et la future avenue André-Chartrand et décrétant un emprunt de trois millions deux cent trente mille dollars (3 230 000 \$).

**09-03-211 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**09-03-212 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**09-03-213 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 32 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, greffier